taine Dessauvages, a produit bon effet; il y a eu des bravos sur son passage. On louait aussi la fanfare qui marche vraiment bien.

Dans la soirée, un dîner a eu lieu chez M. Julien Lagache. La *Grande-Harmonie* a joué pendant le repas.

Au cours des réceptions officielles de la mairie, M. le préfet a reçu, vers six heures, un télégramme annonçant qu'une somme de 2,000 francs venait d'être accordée par M. le ministre de l'intérieur, au bureau de bienfaisance, comme secours aux ouvriers des filatures récemment incendiées.

Les opérations du conseil de révision. — Neuf-cent quatre-vingt-cinq jeunes gens ont passé la revision. Voici comment ils se décomposent :

Roubaix-Ouest : Ajournés de la classe 1884, 12; ajournés de la classe 1885, 54 ; classe 1886. 347.

Roubaix-Est : Ajournés de la classe 1884, 14 ; ajournés de la classe 1885, 68 ; classe 1886, 490.

M. le Préfet du Nord a assisté pendant une demi heure environ au conseil de révision.

On procédait, jeudi matin, au déblaiement des décombres de la préparation du tissage Dillies, Vanverts et Stoltz, quand, par suite du déplacement des matériaux, le feu, qui couve encore dans les matières qui y sont entassées, jaillit soudain.

Quatre pompiers, mandés immédiatement au poste, en furent maîtres au bout d'un certain temps, avec une pompe à bras.

Pour plus de sûreté, quelques hommes du corps sont restés pendant toute la journée et la nuit de jeudi à veiller à l'endroit où l'accident s'est produit.

Pour les victimes des derniers sinistres. — La société de gymnastique et d'armes de Fives-St-Maurice, organise pour dimanche prochain une fête dont la recette est destinée à venir en aide aux ouvriers réduits au chômage par suite des derniers sinistres qui ont éclaté à Roubaix. Voici le programme ;

A quatre heures, réception à la Gare de la société l'Union des Trompettes, de Roubaix. Grande promenade en ville au bénéfice des ouvriers sans travail, par suite des incendies de Roubaix.

A cinq heures, grand festival à l'Alcazar, avec le concours des sociétés suivantes : l'Union des Trompettes de Roubaix, la fanfare l'Union Musicale de Fives St-Maurice, l'Harmonie d'Hellemmes et la chorale les Lièvres.

A sept heures, départ du ballon le *Gymnaste*.

A huit heures, grand concert par la section lyrique et dramatique de la société de gymnastique de Fives St-Maurice.

A dix heures, illuminations des jardins et grand bal de nuit.

Prix d'entrée : 50 cent

Ouverture de l'école de natation. — C'est samedi, à cinq heures du soir, que les portes de l'école de natatiou seront ouvertes au public.

La saison s'annonce bien : déjà, depuis quelques jours, nous avons des chaleurs, qui font espérer pour l'année 1887 un été digne de 1885 et de 1886.

Adjudications. — Il sera procédé, le mardi 21 juin, à diverses adjudications.

1° *Fourniture de cabans au personnel de l'octroi* : Devis : 2,100 francs, cautionnement : 70 fr.

2° *Fourniture des denrées nécessaires à la nourriture des chevaux du service de l'abattage* : Devis : 23,000 francs ; cautionnement : 600 francs.

3° *Construction d'un aqueduc, rue de Tourcoing* : Devis : 3,300 francs ; cautionnement : 200 francs.

L'adjudication suivante aura lieu jeudi 23 juin : *Pavage des trottoirs de l'Eglise Saint-Martin* : Devis : 6,500 francs ; cautionnement : 200 francs.

Classement, règlement des alignements et mise en état de viabilité de la rue du Tilleul (partie comprise entre les rues de Conde et Marceau). — *Enquête d'utilité publique.* — On nous communique l'arrêté suivant :

» Nous, Maire de la ville de Roubaix,

» Vu la délibération du conseil municipal en date du 6 mai 1887 par laquelle il sollicite le classement, le règlement des alignements et la mise en état de viabilité de la rue du Tilleul dans la partie comprise entre les rues de Condé et Marceau ;

» Vu le projet dressé par M. le directeur de la voirie municipale ;

» Vu l'ordonnance réglementaire du 23 août 1835 ;

» Vu l'arrêté de M. le préfet du Nord en date du 3 juin 1887 ;

» Considérant qu'il y a lieu de soumettre le projet aux formalités d'enquête voulues par les lois et les règlements ;

« Arrêtons : Article 1er. — Pendant quinze jours, du 8 au 22 juin courant, le projet et les pièces ci-dessus visées seront déposés au secrétariat de la Mairie, afin que les habitants puissent en prendre connaissance.

» Article 2. — A l'expiration de ce délai, les 23, 24 et 25 dudit juin de 3 à 4 heures du soir, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville, M. Louis Pluquet, maire de Croix, recevra les réclamations et les observations relatives à l'utilité publique du projet dont il s'agit.

Classement d'une place rue du Pile. — *Enquête d'utilité publique.* — On vient d'afficher l'arrêté suivant :

« Nous Maire de la Ville de Roubaix,

» Vu la délibération du conseil municipal en date du 9 Avril 1887 par laquelle il sollicite le classement d'une Place rue du Pile ;

» Vu le projet dressé par M. le Directeur de la voirie municipale ;

» Vu l'ordonnance réglémentaire du 23 Aout 1835 ;

» Vu l'arrêté de M. le Préfet du Nord en date du 9 Mai 1887 ;

» Considérant qu'il y a lieu de soumettre le projet aux formalités d'enquête voulues par les lois et les règlements ;

» Arrêtons : Article 1er. — Pendant quinze jours, du 8 au 22 juin courant le projet et les pièces ci-dessus visées seront déposés au Secrétariat de la Mairie, afin que les habitants puissent en prendre connaissance.

» Article 2. — A l'expiration de ce délai, les 23, 24 et 25 dudit juin de 3 à 4 heures du soir, dans l'une des salles de l'Hotel-de-Ville, M. Louis Pluquet, maire de Croix, recevra les réclamations et les observations relatives à l'utilité publique du projet dont il s'agit. »

Cimetière. — On nous communique l'avis suivant :

« Le Maire de la ville de Roubaix donne avis que les inhumations vont recommencer à avoir lieu dans le cinquième compartiment de terrain commun du cimetière ouvert le 15 juin 1877.

» En conséquence, les personnes propriétaires d'épitaphes en bois, en fer ou en pierre, placées dans ce compartiment, sont tenues de les faire enlever avant le premier août prochain, à défaut de quoi il y sera procédé d'office par les agents du service des travaux municipaux.

» Les épitaphes placées dans les concessions de douze ans seront l'objet des mêmes mesures.

» Pour faire enlever les dites épitaphes, on devra s'adresser à M. le directeur du cimetière chargé de la surveillance des opérations.»

Tir aux pigeons. — Au concours international de tir aux pigeons qui vient d'avoir lieu à Douai, un de nos concitoyens, M. E. Nison, a obtenu cinq premiers prix.

Les Prévoyants de l'Avenir. — D'après un tableau dressé par le comité central, à Paris, à la date du 31 mai dernier, la Société des *Prévoyants de l'Avenir* compte actuellement 192 sections, dont 5 dans le département du Nord — Lille, Roubaix, Denain, Loos et Marquette-lez-Lille. — Le nombre des sociétaires s'élève à 36.378, et l'encaisse atteint près d'un million.

Accident de voiture. — Vendredi matin, vers 9 heures, un jeune homme de 14 ans, Henri Broux, conduisait une charrette à bras, rue la Fosse-aux-Chênes, lorsqu'une voiture conduite par un certain Jules M... employé chez un industriel de Tourcoing, accrocha la charrette et renversa Henri Broux.

Tandis que des passants relevaient le jeune homme et le transportaient chez M. Pauwels, pharmacien, la voiture conduite par M... s'éloignait rapidement.

Bientôt on la perdit de vue. Heureusement, un agent la rejoignit, rue de l'Hospice, et put dresser procès verbal.

Henri Broux, conduit à l'Hôtel-Dieu, a été examiné par M. le docteur Butruille. Il a l'humerus fracturé, les reins contusionnés et il porte à la tête plusieurs plaies.

Rixe. — Deux cents personnes environ se pressaient, s'écrasaient littéralement, jeudi, dans la journée, rue de la Guinguette. Il n'y avait cependant rien de bien extraordinaire à voir; s'étaient quatre jeunes hommes : Pierre V., teinturier; Jean D., journalier; Alfred et Victor D., paveurs, qui se battaient comme des enragés.

Un agent eut tôt fait de mettre fin à ce spectacle en plein air ; il fendit la foule, fit circuler les curieux et prit le nom des combattants.

Les pochards. — La police a mis, jeudi, en état d'arrestation, pour ivresse, Désiré R.... Armand M..., Louis W..., Henri D... et Emile N... Ces messieurs honoraient tous de leur visite le 2e arrondissement. Ils ont passé la nuit à l'ombre.

Demandes en autorisation de bâtir. — Voici la liste des demandes en autorisation de bâtir qui ont été accordées du 27 mai au 8 juin :

MM. Desmettre, une maison, rue Delezenne ; Delcourt frères, deux maisons, boulevard de Metz ; Réquillard et Scrive, un bâtiment, boulevard de Metz ; Delrue, deux maisons, rue du Coq-Français ; Voreux-Rammaert, trois maisons, rue de la Prospérité ; Liévin Lénard, deux maisons, rue des Sept-Ponts ; H. Willem, une maison, boulevard de Cambrai ; Landrieux frères, quatre maisons, rue St-Quentin ; Landrieux frères, quatre maisons, rue St-Eleuthère.

Il y a donc eu, durant cette période, neuf demandes en autorisation de bâtir, accordées pour dix-neuf maisons et un bâtiment, soit, en tout, vingt bâtiments. Du 27 avril au 7 mai, au contraire, aucune demande ne s'était produite.

Wattrelos. — Jeudi vers quatre heures du matin, les habitants du hameau du Crétinier, ont été éveillés par des cris de douleur que poussait une jeune femme couchée sur le pavé. Elle venait de mettre au monde un garçon bien constitué. Les voisins les plus rapprochés, M. et Mme X..., la transportèrent immédiatement chez eux et lui prodiguèrent leurs soins. Ils l'accompagnèrent ensuite à l'hôpital de Wattrelos, où elle fut admise avec son enfant.

Léonie D... est orpheline, elle ne travaillait plus depuis quatre ou cinq semaines à cause de sa position ; elle demeurait depuis quelques jours chez sa sœur qui habite le hameau dit « Rangée de l'Enfer ».

Un détail révoltant.

Un individu qui accompagnait la pauvre fille — et qui aurait eu, lui, le devoir étroit de ne pas l'abandonner — (on nous comprend) la laissa sur le pavé sous prétexte d'aller chercher un médecin; et on ne l'a plus revu !

Objets trouvés. — Il y a des conscrits qui n'avaient plus la tête à eux hier.

On a retrouvé à la mairie quantité d'effets indispensables: des chemises de flanelle, des chaussettes, des mouchoirs, des cravates.

On peut les réclamer à M. Descamps, à la mairie.

On a trouvé aussi un mouchoir portant le numéro matricule 4544. On peut le réclamer aussi à la mairie.

— M. Paul Despierres, demeurant rue de l'Alma, 124, a trouvé place de la Liberté, cinq billets de... 0,20 centimes de la République Argentine. On peut réclamer ces billets au commissariat central.

LA FRANC-MAÇONNERIE

Le 57me numéro des *Mystères de la Franc-Maçonnerie*, dévoilés par Léo Taxil, est en vente au prix de 10 centimes. Le réclamer au bureau du journal ou aux vendeurs.

La onzième série des *Mystères de la Franc-Maçonnerie*, dévoilée par Leo Taxil, vient de paraitre.

En voici le sommaire :

Gravures. — 1° Une séance du Souverain tribunal (31e degré). — 2° Initiation Prince de Royal-Secret (32e degré) : l'explication du camp et du plan de bataille. — Initiation du Souverain inspecteur Général (33e degré) : le vase de plomb fondu. — 4° La Maçonnerie Forestière : la grande épreuve des Carbonari. — 5° Les Carbonari à l'œuvre : Mazzini fonde « la Jeune Italie ».

Texte. — Ensemble des secrets des grades philosophiques — 21e, 22e, 23e, 24e, 25e, 26e, 27e, 28e, 29e et 30e degrés. — Alphabet chiffré des Kadosch. — Le Noviciat de la Direction suprême : initiation préparatoire du Juge Philosophe; le Souverain Chapitre Inconnu; sujets d'études donnés au novice; septuple serment du noviciat; enseignement de l'espionnage; admission définitive. — Secrets des Juges Philosophes : alphabet hermétique; hiéroglyphes; règlement du régime. — Le Souverain Tribunal Secret : les Inquisiteurs Inspecteurs Commandeurs et leur rôle; comment on se débarrasse de quiconque gêne la secte; formalités des jugements secrets.

Prix de la série : 50 centimes, série de luxe 0,75; la réclamer aux porteurs ou au bureau du journal.

TOURCOING

La cérémonie des premières communions a eu lieu hier à l'Institution libre du Sacré-Cœur. Trente-huit jeunes élèves se sont approchés pour la première fois de la sainte table.

La chapelle avait peine à contenir la foule des parents qui assistaient à cette touchante cérémonie.

A l'issue des vêpres une procession a été faite, comme de coutume, dans les jardins de l'établissement.

MM. Masurel fils ont adressé la lettre suivante à M. A. Masquelier, commandant des sapeurs-pompiers de Tourcoing :

» Roubaix, 9 juin 1887.

» Nous vous prions d'accepter, pour la caisse des pompiers de Tourcoing, la somme ci-incluse (deux cents francs), et d'exprimer à ces Messieurs nos remerciements pour le dévouement qu'ils ont témoigné lors de notre incendie.

» Agréez, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués. » MASUREL fils. »

Aux halles centrales. — L'inspecteur des denrées alimentaires a fait saisir, vendredi matin, et jeter à la voirie, 25 kil. de poisson reconnu impropre à la consommation.

Un vol a été commis, dans la nuit de mercredi à jeudi, chez M. Piat, cabaretier, rue Victor-Hugo. Les malfaiteurs, qui se sont introduits, on ne sait de quelle façon, dans la salle d'estaminet, y ont enlevé un panier linge d'une valeur de 150 francs, une bouteille de kirsch et le tiroir du comptoir renfermant quelques francs en menue monnaie.

C'est la seconde fois, en moins d'un an, que M. Piat est victime de vols du même genre. Les recherches faites pour découvrir les auteurs du larcin sont demeurées jusqu'à présent infructueuses.

Bondues. — Voici le résultat du classement des chevaux, mulets et voitures, susceptibles de réquisition.

4 chevaux de 1re catégorie, 9 de 3e, 4 de 4e, 73 de 5e et 27 de 6e, soit 117 animaux, 15 voitures à quatre roues, attelées de deux chevaux ont été classées.

LILLE

Les pharmacies. — Sont nommés inspecteurs des pharmacies de l'arrondissement de Lille, pour 1887, MM. Gorez, docteur en médecine, à Lille ; Lotar, pharmacien, professeur à la Faculté de médecine et de pharmacie, id.; Paul Hallez, professeur à la Faculté des sciences, docteur ès sciences, pharmacien, id., membres de la commission de salubrité.

Société industrielle. — La prochaine séance du comité du génie civil aura lieu lundi 13 juin, à cinq heures, dans le local de la société, rue des Jardins, 29.

Ordre du jour : 1. Correspondance ; 2. Mémoires présentés pour le concours de 1887 ; 3 Attelage de wagons se manœuvrant en dehors de la voie ferrée, système de M. Léon Verlinde; 4. Objets divers.

Le mystère de la Planche-à-Quesnoy. — Malgré les déclarations du sieur Delannoy, le parquet croit que le cadavre trouvé dans la Deûle, au quai de l'Ouest, pourrait bien ne pas être celui du sieur Boudt. En conséquence, et pour en finir, il vient de télégraphier à la femme Boudt, qui habite actuellement le Pas-de-Calais, pour la prier de se rendre à Lille et fournir les explications nécessaires. Le parquet a également fait procéder à une enquête à Paris, car il a été dit, on le sait, que le sieur Boudt, dont on a tant parlé, aurait fait partie de la garde-républicaine. Plusieurs photographies du défunt ont été adressées au préfet de police qui entendra la déclaration de M. Chavigny, tailleur, dont la marque a été trouvée sur les vêtements que portait le cadavre.

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES. — M. Sinsoilliez, curé de Verchin-et-Maugré, est nommé curé d'Haspres. — M. Guyot, secrétaire de l'Archevêché, est nommé curé de Verchin-et-Maugré.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du jeudi 9 juin 1887

Présidence de M. PARENTY

L'article 405. — L'article 405 du code pénal s'exprime de la façon suivante : « Quiconque, soit en faisant usage de faux noms et de fausses qualités, soit en employant des manœuvres frauduleuses pour persuader l'existence de fausses entreprises, d'un pouvoir ou d'un crédit imaginaire, ou pour faire naître l'espérance ou la crainte d'un succès, d'un accident ou de tout autre évènement chimérique, se sera fait remettre ou délivrer, ou aura tenté de se faire remettre ou délivrer des fonds, des meubles ou des obligations, dispositions, billets, promesses, quittances ou décharges, et aura, par un de ces moyens, escroqué ou tenté d'escroquer la totalité ou partie de la fortune d'autrui, sera puni d'un emprisonnement d'un an à cinq ans. »

Ce texte aurait besoin d'une réforme législative, car la loi, en ne punissant que les gens qui se font remettre des fonds au moyen de manœuvres frauduleuses, omet ceux qui retiennent des fonds qu'ils ont en leur possession.

Un négociant failli de Tourcoing, M. X..., avait conservé une somme de 60,000 fr. que lui avait confiée un négociant, M. Dumortier, grace à des inventaires fictifs. Il est acquitté de ce chef, par le motif qu'il ne s'était pas fait remettre ou délivrer des fonds, mais qu'il les avait simplement conservés. Le même négociant s'était fait remettre une somme de dix mille francs que lui avait confiée M. Sénélar, grâce aux mêmes inventaires fictifs. Comme il rentre dans le texte et l'esprit de la loi, il est condamné de ce chef et de celui de banqueroute frauduleuse, à trois mois de prison.

L'affaire de Linselles. — C'est une grosse affaire, car les plaignants prétendent, certificats des docteurs en main, que le couteau y a joué. La pâture Castel en a été témoin dans la soirée du dimanche 8 mai, vers dix heures et demie.

Jean Houzé est accusé d'avoir donné des coups de couteau à Dumortier et à Delbart. Le motif le plus futile avait été la cause de la rixe.

Dumortier, interpellé par Houzé qui lui demandait s'il avait vu sa bonne amie, avait jeté par terre ce dernier, qui pour se défendre avait pris dans sa poche un objet de fer, qu'il avait trouvé dans un champs, et s'était défendu. Delbart, venant au secours de Dumortier, avait lui-même été frappé d'un coup sur le bras.

Le prévenu a de bons antécédents. C'est le fils d'un honnête fermier. Le tribunal le condamne à deux mois.

Quiconque sachant! Thomas qui est accusé de filouterie d'auberge chez Merlin, cabaretier près de la gare de Roubaix, avait il y a huit jours demandé une remise à huitaine pour plaidoiries de son avocat. Le tribunal avait fait droit à sa demande. Il a bien fait, car il est acquitté, grâce au code pénal et à l'interprétation de son avocat, qui prouve par un jugement du tribunal civil de Lille que son client est créancier du directeur des travaux du Palais des beaux arts de Lille, pour un accident arrivé au cours des travaux. Il en résulte qu'il était dans la possibilité de payer les 50 centimes de consommation qu'il avait pris à l'auberge.

Il ne tombe donc pas sous l'application de la loi qui punit quiconque, sachant qu'il est dans l'impossibilité de payer, se sera fait servir des aliments.

Vol au tiroir. — Le *Journal de Roubaix* a raconté la capture de la jeune fille qui a été surprise par un boucher après un vol de quinze francs dans son comptoir, le 7 juin dernier. Elle est condamnée à deux mois de prison. Maître CARRÉ.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Roubaix, le 9 juin 1887.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Dans une lettre que vous a adressée le directeur du Théâtre de Roubaix et que vous publiez aujourd'hui, M. G. Deschamps dit ceci :

» Je me bornerai à faire remarquer que la plupart des mesures de détail préconisées étaient prises depuis longtemps au théâtre dirigé par M. Carvalho. On a pu constater à quoi elles ont servi.»

M. Deschamps se trompe.

Pas *une seule* des précautions dont je demande l'application n'avait été prise à l'Opéra-Comique.

1° Si les décors avaient été rendus incombustibles le feu n'aurait pas pris.

2° S'il y avait eu une cheminée d'appel au-dessus de la scène, les spectateurs des galeries supérieures n'auraient pas été asphyxiés en quelques minutes.

3° S'il y avait eu, comme au Gymnase, ce qu'on appelle des tuyaux de *grand secours* la scène aurait été inondée *automatiquement* en moins de deux minutes.

4° M. Deschamps approuve-t-il les chaises, les strapontins, les vestiaires placés dans les couloirs.

5° Si les lampes de secours de l'Opéra-Comique avaient été installées comme je l'indique elles n'auraient pas pu s'éteindre.

M. Deschamps aurait pu se contenter, en me répondant, de la petite réclame, parfaitement justifiée d'ailleurs, qui termine sa lettre.

Je lui ferai remarquer cependant que les galeries extérieures et les sorties nombreuses qu'il a eu raison d'appliquer à son théâtre ne *préserveraient* pas cet immeuble de l'incendie, tandis que l'incombustibilité des décors et l'emploi de la lumière électrique sont des moyens préservatifs qu'une administration municipale prévoyante peut exiger ou qu'une direction théâtrale prudente doit employer.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma parfaite considération. X.

Conseil de guerre séant à Lille

Séance du 8 juin 1887

Président : M. ROTHE, lieutenant-colonel, chef du génie. — Ministère public, M. JACQUET, capitaine, substitut du commissaire du gouvernement.

Edmond Derombise, 2e canonnier-servant au 2e bataillon d'artillerie de forteresse. — Vol au préjudice d'un habitant. — Acquitté.

— *Auguste-Arthur Sera*, caporal au 33e régiment d'infanterie. — Désertion à l'intérieur en temps de paix. — Deux ans de prison.

— *François Defoy*, soldat au 33e de ligne. — Désertion à l'intérieur en temps de paix avec emport d'effets qu'il n'a représentés. — Trois ans de prison.

— Adolphe Fournier, soldat au 127e de ligne. — Désertion à l'étranger en temps de paix. — Deux ans de travaux publics.

— Jean-Baptiste Franquelin, soldat-réserviste de la classe de 1872, du recrutement d'Abbeville. — Insoumission à la loi sur le recrutement de l'armée. — 6 jours de prison.

Défenseur : Me Bonduel, avocat à Lille.

SPORT

CONCOURS HIPPIQUE

Dimanche et lundi, 12 et 13 juin

En l'honneur de Saint Médard, et pour le fêter, le Ciel si peu clement cette année, avait revêtu une toilette claire, riante, une reelle toilette de saison, et comme il n'y a pas de vraie fête sans lendemain, nous bénéficions aujourd'hui d'un temps merveilleusement agréable, qui gonfle de joie, le cœur de nos vaillants sportsmen et leur permet d'espérer la récompense de leurs généreux efforts.

Aussi, chacun d'eux a dû redire maintes fois, avec une voix empreinte d'exquise câlinerie : salut soleil, nous aimons tes douces, voire même tes chaudes caresses, sois-nous longtemps fidèle, aimable et gai soleil.

Peut-être, ce bon Phœbus, cédant aux pressantes sollicitations des membres de la commission du Club, acceptera-t-il la présidence d'honneur qui lui est offerte pour les deux journées du concours, et nous avons l'absolue conviction qu'il n'aurait qu'à s'en flatter, car les nombreux engagements de splendides équipages à quatre chevaux à deux en paire ou en tandem et autres, et le peloton de *riders* en habit rouge qui se disputeront la palme pour les sauts d'obstacles, lui permettront d'être l'heureux temoin de fêtes qui marqueront assurément dans les fastes sportifs que le club hippique reserve aux Roubaisiens.

Nous publierons demain la liste, si longue qu'elle soit, des divers engagements pour chacune des journées du concours.

Nous sommes allé aujourd'hui passer quelques instants dans la magnifique piste de Barbieux, et tout en avouant que le critique le plus sévère serait entièrement désarmé devant cette perfection dans les détails d'organisation, nous sommes aussi obligé d'exprimer notre sentiment intime et de déclarer que nos clubmen ont été bien inspirés dans le choix de leur terrain, et que, surtout, ils ont su en tirer un merveilleux parti à tous égards.

Situé à l'extrémité du parc de Barbieux, sur la droite, l'on y arrive aisément à pied, par le boulevard de Barbieux ; si l'on aime à n'avoir à faire que quelques minutes de marche, les tramways y passent à proximité : on a le choix de s'arrêter au *Trocadéro* et de prendre là, sur la gauche, le chemin qui sépare la campagne de M. Wibaux de celle de M. De Mollins, — ou celui de descendre place de Croix et de s'engager alors dans la rue des Anglais, à l'extrémité de laquelle se trouve l'avenue donnant accès à la piste du Club.

Au surplus, pendant les deux journées du concours, MM. Chevalier feront avec leurs grands breaks un service d'aller et de retour, et des départs en face du Grand Café, seront fréquents à partir de midi; l'on peut même s'assurer chez eux, rue Latine, des billets d'aller et de retour.

All right. N***

NORD

Attaques personnelles. — Les journaux opportunistes ont fait grand bruit d'un procès-verbal qui aurait été prétendument dressé contre l'honorable M. Fièvet, sénateur du Nord, à l'occasion d'une contravention aux dispositions de la loi nouvelle sur la surtaxe temporaire des sucres. Certains journaux même ont interpellé M. Fievet et lui ont demandé de répondre à des questions nettement précisées. La réponse ne s'est pas fait attendre et, dès le lendemain, M. Fièvet a adressé au *Libéral de Cambrai* la lettre ci après :

« Sin-le-Noble, le 6 juin 1887.

» Monsieur le rédacteur en chef,

» Le Sénat ne tenant pas séance aujourd'hui, c'est à Sin que je reçois votre journal, en date du 5 juin 1887.

» J'ai dédaigné vos attaques aussi longtemps qu'elles ont visé le candidat, il appartenait aux électeurs de les juger, et vous savez comment ils y ont répondu.

» Aujourd'hui, vous vous en prenez à l'homme privé; aussi ne saurais-je laisser sans réponse le nouvel article que vous venez de me consacrer.

» J'ai d'abord à rectifier deux de vos informations. Je ne dirige plus la ferme de Masny, qui ne m'appartient pas, ni la fabrique raffinerie de Sin, dont je ne suis plus le gérant. Il aurait donc été difficile que l'on put saisir, « dans *ma* propriété de Masny, « une quantité importante de sucres détournés, par » moi, de *ma* raffinerie de Sin. »

» Au surplus puisque vous cherchez » la lumière» je suis heureux de pouvoir vous déclarer dans l'intérêt de la « moralité publique» dont vous vous constituez le champion.

» Le propriétaire de la ferme de Masny, M. Félix Fiévet, m'autorise, en effet, à vous faire savoir que jamais on n'a saisi de sucres chez lui et que si dernièrement, et conformément à la nouvelle loi, il a reçu la visite d'agents des contributions, il leur a *spontanément* déclaré *toute* la quantité de sucre se trouvant dans ses magasins. C'est ce que constate le procès-verbal dont vous parlez et d'où il résulte que l'inventaire, établi par les agents est de tous points conforme aux déclarations de M. Félix Fiévet.

» Ce procès-verbal a été dressé simplement parce que M. Félix Fiévet avait « omis » (c'est le terme employé par les agents dans leur acte) de faire sa déclaration le jour même de la promulgation de la loi qui était un jour férié. Il convient, du reste, d'observer qu'aucun délai n'a été imparti par la nouvelle loi, pour faire les déclarations.

» Telle est, Monsieur, ma réponse à l'accusation que vous avez cru devoir diriger contre moi, et à laquelle je me réserve d'ailleurs de donner telle suite que bon me semblera.

» Je vous prie et au besoin vous requiers d'insérer cette lettre en première page de votre plus prochain numéro.

» Agréez, Monsieur le rédacteur en chef, l'assurance de mes sentiments distingués. « E. FIÉVET. »

Les évènements de Belgique. — En présence de la situation qui s'améliore en Belgique, M. Saisset-Schneider, *préfet du Nord*, vient de lever les mesures qu'il avait prises pour la protection de la frontière du département contre les incursions des grévistes, par bandes ou isolément, sur la limite des arrondissements de Valenciennes, d'Avesnes et de Lille.

Commissaires de police. — Par décret du 1er juin, M. Lambla, commissaire de police à Saint-Malo, est nommé commissaire spécial à Haisieux, en remplacement de M. Lanctin, admis à faire valoir ses droits à la retraite ; M. Sens, commissaire spécial de police des chemins de fer à Ajaccio (Corse) est nommé commissaire spécial à Jeumont, en remplacement de M. Pain, nommé en la même qualité à Bellegarde (Ain) ; M. Rosier est nommé commissaire à Solesmes, en remplacement de M. Vissier, non acceptant ; M. Lagneaux, commissaire spécial à Somain, est nommé à Saint-Malo, en remplacement de M. Lambla.

Douanes. — M. Gripon, contrôleur des douanes à Valenciennes, est nommé de 1re classe à Jeumont.

MM. Pyrolle et Schillinger, contrôleurs des douanes à Valenciennes, sont nommés sur place à la 1re classe.

Tentative de suicide. — M. de G..., chef d'une importante maison du département du Nord était allé à Paris pour voir courir le Grand Prix.

Il avait pris en partant une somme considérable destinée à faire des règlements dans différentes maisons de Banque.

M. de G... alla donc au Grand Prix, emportant une cinquantaine de mille francs.

Dès la première course, il paria et perdit. Il s'entêta. Un ami l'engagea à mettre une forte somme sur Merry Hampton, affirmant que ce cheval gagnerait sûrement.

A la fin de la journée, M. de G... avait perdu ses 50,000 francs.

Il espéra avoir plus de chance aux courses d'Auteuil, et lundi il s'y rendait avec une somme considérable.

Il perdit encore.

Cette déveine persistante le désespéra. Il craignit d'avouer à ses associés les pertes qu'il venait de faire, et il résolut de se donner la mort.

Hier soir, le patron de l'hôtel où M. de G... est descendu rue Montmartre; ne le voyant pas descendre, fit ouvrir sa porte.

M. de G... était étendu sur son lit, ayant déjà perdu connaissance.

Il s'était porté un coup de poignard dans la région du cœur.

La blessure n'est pas mortelle. M. de G... a été transporté à la maison Dubois.

Nomination d'agents-voyers. — Par suite de l'organisation nouvelle du service de la vicinalité dans le Nord, MM. Dagalier et Lerebour, conducteurs des ponts et chaussées, sont nommés agents-voyers, le premier pour le canton de Valenciennes-Nord, le second à Bouchain.

SOMME

Le monument de Courbet à Abbeville. — Le comité formé, l'an dernier, pour élever un monument à l'amiral Courbet dans sa ville natale d'Abbeville s'est adressé, comme on sait, pour l'exécution du monument à MM. Falguière et Mercié. Ceux-ci ont achevé en moins d'une année une maquette qui sera soumise aujourd'hui à l'approbation du comité.

La base du monument, de forme longue, est un vaisseau-amiral. Sur la proue se tient debout une femme nue, la France coloniale, aux côtés de laquelle est couchée une autre figure féminine représentant l'empire indo-chinois; la France coloniale la protège d'un geste ferme et noble qui indique sa volonté d'aller jusqu'au bout.

Derrière ce groupe, une sorte de piédestal occupant le centre du vaisseau porte, au sommet, une statue de l'amiral Lourbet. Le héros de Fou-Tcheou est debout, en costume d'officier de marine : il a la main gauche sur la poignée se son sabre ; de l'autre main il donne un ordre énergique : « En avant ! » A ses pieds, une Victoire ailée lui tend une couronne de lauriers.

Chacune de ces figures, taillées dans le marbre, mesurera environ trois mètres de haut : le monument tout entier aura donc des dimensions colossales.

Enfin, pour compléter l'œuvre, les artistes ont placé à la proue des armures et des armes indo-chinoises, qui sont une manière de dépouilles opimes, et les flancs du vaisseau sont garnis de canons.

Ces canons ont une histoire glorieuse : l'amiral Courbet avait repris, en Indo-Chine, des pièces d'artillerie française qui dataient de Louis XIV. On les a ramenées à Paris, et ce sont elles qui reposeront définitivement aux pieds du vainqueur de Fou-Tcheou.

BELGIQUE

Mort de M. Magherman. — Nous recevons cette dépêche :

Renaix, 10 juin, 2 h. 20, soir.

M. Magherman, ancien député catholique et ancien maire de Renaix, vient de mourir.

M. Magherman avait, il y a quelques mois, donné sa démission de député, pour protester contre la condamnation de M. de Malander, maire de Renaix, et d'un grand nombre de teinturiers, dans l'affaire Grawitz.

On sait que M. de Malander a été élu en remplacement de M. Magherman.

A la Chambre. — *Les fortifications de la Meuse.* — Discours très chaleureux, jeudi, de M. le ministre des finances, en réponse à M. Frère. Il a déblayé le terrain de tous les incidents. Il a eu de la verve, des citations topiques, des arguments à l'emporte-pièce.

Quant aux points qui troublent M. Woeste, M. Beernaert estime que le projet, de l'aveu de M. Brialmont, n'entraînera pas nécessairement une augmentation de contingent. Pour le surplus, il se réfère au discours de son collègué de la guerre.

Tout en écartant l'amendement Woeste par rapport aux servitudes militaires, M. le ministre des finances s'engage à allouer des indemnités sur le pied de la loi de 1873.

Si on jugeait par l'accueil fait à la péroraison de l'honorable chef du cabinet, il serait probable que le projet sera reçu. Sur quelques bancs à droite et au centre, on a applaudi vivement, bruyamment. Sur les autres, ainsi qu'à gauche, on a admiré l'orateur en silence.

M. Neujean a posé la grave question suivante :

D'après le nouveau système de M. Brialmont, l'armée n'a plus *seulement* à défendre notre sol, mais à lier son sort au sort d'un des belligérants, et si celui-ci est battu, nous aurons à subir la loi du vainqueur. C'est fait de nous ! Tout sera perdu sans profit pour la patrie !

Voilà en quoi le projet actuel diffère du système de 1859. Le Parlement l'accepte-t-il ?

Le gouvernement répondra sans doute. Jusqu'ici il n'en a été encore dit mot que sur les bancs de l'opposition libérale.

Au début de la séance, M. Beernaert, ministre des finances a déposé deux projets de loi, le premier supprimant, en ce qui concerne la part de l'Etat, le droit sur les cafés, le second réduisant les droits d'enregistrement sur les baux.

Fin des grèves. — La grande majorité des grévistes du Borinage a repris le travail jeudi matin.

Les troupes détachées dans le bassin ont reçu l'ordre de rejoindre avant trois jours leurs garnisons respectives.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 9 juin.* — Angèle Quesnoy, rue Lacroix, cour Bayart, 2. — Germaine Wannegue, rue de la Chapelle-Carrette, 4. — Adèle Vanoverbeke, rue des Champs, 9. — Marthe Desobrie, rue du Moulin, 16. — Albert Dervillers, rue des Recollets, 39. — Léontine et Léon Dhaze, jumeaux, Place Chaptal, 19. — Clémence Lallemand, rue des Trois-Ponts, maison Despretz. — Fernande Masurel, rue Casimir Perrier, cour Briet. — Elisée Camier, rue de Jemmappes, cour Logiest. — *Mariage du 9 juin.* — Jérôme Wolf, 38 ans, receveur des contributions à Hamont, et Prudence Dubois, 33 ans, sans profession, à Roubaix. — *Déclarations de décès du 9 juin.* — Adolphe Ruckebusch, 5 mois, rue Fourcroy, cour Watteau. — Jean-Baptiste Decottignies, 44 ans, fileur, rue de Béthune, 8. — Suzanne Carré, 20 ans et 3 mois, rue du Trichon, 44.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 9 juin.* — Louise Desbouvries, rue Fin de la Guerre. — Jean-Baptiste Allart, Issue Thaon. — Emile Cacnen, rue de la Station. — Marie Sarleth, à la Croix-Rouge. — Cyrille Lamyse, à la Marlière. — *Déclarations de décès du 9 juin.* — Victor Delannoy, 2 ans 8 mois, au Halot. — Louis Delreux, 67 ans 10 mois, propriétaire, rue Fin de la Guerre. — Arthur Lemblin, 4 jours, rue Brun-Pain. — Henri Duhamel, 19 ans, 3 mois, rue du Caire.

RONQ. — *Déclarations de naissances du 29 mai au 5 juin.* — Léon Sette, rue de Tourcoing. — Camille Bostacl, rue de Lille. — Félix Catry, Le Dronkaert. — *Mariage.* — Gustave Grenu, 24 ans, couvreur en pannes, et Clara Dervaux, 23 ans, rattacheuse, paroisse Saint-Piat. — Edmond Dhalluwyn, 27 ans, maçon, et Léonie Vandenbogarde, 21 ans, dévideuse, paroisse Saint-Piat. — Charles Catry, 43 ans, tisserand, et Fidéline Sisaux, 24 ans, ouvrière en fabrique, paroisse Saint-Piat. — Emile Dhalluin, 29 ans, tisserand, et Clémence Houssemart, 25 ans, soigneuse, paroisse Saint-Piat. — *Déclarations de décès du 29 mai au 5 juin.* — Rosalie Flament, 15 ans, rue de Bousbecque. — Albert Willemane, 1 mois, Le Faubourg.